

26 novembre 2025
D/BU #071/2025-2026

Pétition d'OSSTF/FEESO contre le recours abusif par le gouvernement de la Clause dérogatoire

Destinataires : Présidences et tous les membres

Expéditeur : Joel Duff, secrétaire général adjoint — Services professionnels

Pour action

OSSTF/FEESO lance une campagne de pétition préventive pour faire appel au gouvernement de l'Ontario de renoncer au recours abusif à la Clause dérogatoire (article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés) dans les questions de relations de travail. Cette pétition constitue une étape cruciale pour défendre les principes démocratiques et protéger le droit à la négociation collective libre. La pétition « *Mettons fin au recours à la clause dérogatoire lors des conflits de travail* » est jointe comme Annexe A.

- Les unités de négociation et les districts sont encouragés à diffuser largement la pétition auprès des membres et des alliés.
- Retournez les originaux des pétitions remplies au Bureau provincial afin de soumettre officiellement la pétition à l'Assemblée législative de l'Ontario (remarque : les copies numériques ne sont pas acceptées).

Pourquoi cette pétition est-elle importante?

Le recours à la Clause dérogatoire pour imposer des ententes ou miner les droits de négociation collective constitue une attaque directe contre les droits démocratiques et les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

- **Ontario** : En 2022, le gouvernement de l'Ontario a eu recours à l'article 33 de la Charte pour imposer des conventions collectives aux travailleuses et travailleurs en éducation par le biais du Projet de loi 28 et limiter la défense des intérêts par les syndicats.
- **Alberta** : En 2025, le gouvernement de l'Alberta a invoqué l'article 33 de la Charte pour faire adopter le Projet de loi 2, le « *Back to School Act* », forçant ainsi la fin d'une grève du personnel enseignant, imposant une convention collective rejetée et privant le personnel en éducation de ses droits garantis en vertu de la Charte. La *Alberta Teachers' Association* a intenté une contestation constitutionnelle, jugeant qu'il s'agissait d'un abus de pouvoir flagrant qui constitue une menace pour la prééminence du droit.

Ces actions minent la négociation collective libre, érodent la confiance dans les institutions démocratiques, et établissent un dangereux précédent qui affaiblit les droits de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

OSSTF/FEESO demeure déterminé à défendre la négociation collective et à favoriser les droits des travailleuses et des travailleurs, et à ce titre, nous devons prendre une position claire contre ces pratiques antidémocratiques. Cette pétition permet aux membres et aux alliés de :

- Manifester publiquement leur opposition au recours abusif de la Clause dérogatoire;
- Réaffirmer notre engagement commun envers la démocratie et les droits de la personne;
- Exhorter le gouvernement de l'Ontario de mettre fin au recours abusif à l'article 33 de la Charte dans les relations de travail.

Veuillez faire la promotion de cette pétition auprès de vos membres sur les lieux de travail, dans les conseils de travail, sur les babillards du personnel, dans les bureaux du syndicat et dans les espaces communautaires. Favorisez les signatures en personne et retournez toutes les copies au Bureau provincial. Ensemble, nous pouvons envoyer un fort message : ces attaques sur les droits ne passeront pas sous silence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Jessica Burnie, à jessica.burnie@osstf.ca.

JB/tmI cope 343 /jg cope 343